

CCAS de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .05 / 2024

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt-quatre, le 11 avril,

En exercice : 16

De Présents : 13

De votants : 13

Le Conseil d'Administration étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Président.

Présents :

Mme BIGEL Anne-Marie - Mme BOUCHER Julie – Mme DELOR Isabelle - Mme DUPONT Karine – Mme DURANDO Danièle - Mme GACNIK Marie-France – M. GAUTIER Franck – Mme MAINARDI Martine – M. RABILLER Noël - M. ROSSI Patrick - M. SEIGNOBOS Jean-Luc – Mme SCOTTO Fabienne

Absent(e)s excusés :

Mme YZQUIERDO Laurence donne procuration à Mme GACNIK Marie-France

Absent(e)s :

Mme VEZZOSO Andrée
Mme DOLE Stéphanie

Ne prend pas part au vote :

M. BRUN Fernand est sorti de la salle

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme DUPONT Karine ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023
SUR LE BUDGET ANNEXE DU CCAS**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'administration réuni sous la présidence de Mme BOUCHER Julie, Vice-présidente et Adjointe au CCAS après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023, et les décisions modificatives de crédits qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont exactes.

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2023 au 31/12/2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°/ Statuant sur l'exécution du budget primitif de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte administratif dressé pour l'exercice 2023 par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Mme BOUCHER Julie demande au Conseil d'administration de délibérer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

OUI l'exposé de Madame BOUCHER,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le compte administratif 2023 joint,

ET APRES en avoir constaté

DÉLIBÈRE

Article unique :

APPROUVE le compte administratif 2023 sur le budget annexe du CCAS.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures
POUR COPIE CONFORME

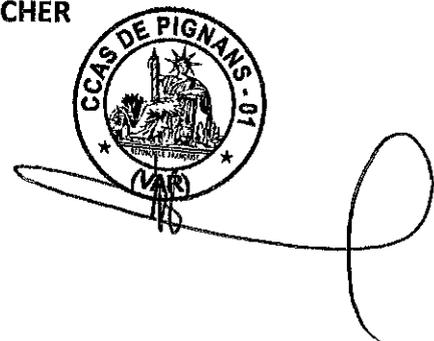
POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La Vice-Présidente

Julie BOUCHER

The image shows a circular official stamp of the CCAS DE PIGNANS - 01. The stamp features a central emblem with a building and a tree, surrounded by the text "CCAS DE PIGNANS - 01" and two stars. Below the stamp, there is a handwritten signature in black ink.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 083-218300929-20240411-DELCCAS05_2024-DE